

Direction des services techniques  
et de l'aménagement  
Services techniques  
Tél. 03 20 66 58 27  
Fax : 03 20 66 58 30

181019/OH/AGD

**ARRETE N° ARR/2018/ST/395**

Nous, Maire de la Ville de HEM,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le Code de la Route,  
Vu l'arrêté ministériel du 22 octobre 1963 relatif à la circulation routière, complété par la circulaire du 28 décembre 1963,

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prescrire les mesures nécessaires pour assurer la sécurité du public,  
Considérant que pour permettre l'aménagement su site Leclerc à Hem, il y a lieu de prendre toutes les mesures utiles pour réglementer ce secteur.

**ARRETONS**

**ARTICLE 1** : Le présent arrêté abroge l'arrêté n°ARR/2018/ST/312 en date du 8 septembre 2018.

**ARTICLE 2** : A partir du 19 Octobre 2018 et ce, jusqu'au 17 décembre 2018, le stationnement sera interdit, au droit des travaux.

**ARTICLE 3** : A partir du 19 Octobre 2018 et ce, jusqu'au 17 décembre 2018, la circulation fera l'objet d'une restriction par demi chaussée et sera régie par alternat manuel, au droit des travaux exclusivement en dehors des heures de pointe. La restriction sera donc mise en place entre 9h et 18h.

Les feux devront être mis en orange clignotant ou être désactivés en dehors de ces horaires. La vitesse sera limitée à 30km/h.

**ARTICLE 4** : la circulation des piétons sera déviée sur le trottoir opposé et sécurisé durant les heures d'intervention.

**ARTICLE 5** : Les panneaux réglementaires ainsi que la signalisation diurne et nocturne seront mis en place par l'entreprise VRL.

**ARTICLE 6** : Monsieur le Directeur Général des Services et la Police Municipale de la Commune de Hem, Monsieur le Commissaire de Police de Roubaix, Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Lille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

**ARTICLE 7** : Une ampliation du présent arrêté sera envoyée au Commissariat Central de Roubaix, au Commissariat de Police de Hem, à la Gendarmerie de Lille, au Centre de Secours de Roubaix, à ILEO, à la Sté Esterra et à l'entreprise VRL – 6 bis rue Courtois – 59020 LILLE.

Fait à HEM, le

**Pour Le Maire de Hem  
et par délégation, l'Adjoint aux Travaux,  
aux infrastructures et à l'aménagement.**

  
**Laurent PASTOUR**

Toute correspondance doit être adressée impersonnellement à Monsieur le Maire, Hôtel de ville - BP. 30 001 - 59510 HEM



Standard mairie: 03 20 66 58 00 - Fax: 03 20 66 58 10 - [www.ville-hem.fr](http://www.ville-hem.fr)